

RCS : LAVAL

Code greffe : 5301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LAVAL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1971 B 00006

Numéro SIREN : 557 150 067

Nom ou dénomination : FITECO

Ce dépôt a été enregistré le 01/03/2024 sous le numéro de dépôt 960

PROJET DE FUSION

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

1. La Société **FITECO**, Société par Actions Simplifiée, au capital de 8 613 930,00€, dont le siège social est à CHANGE (53810), Rue Albert Einstein – Parc Technopole, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LAVAL sous le numéro 557 150 067, représentée par Monsieur Yannick OLLIVIER, Président, dûment habilité aux fins des présentes,

ci-après désignée « **la Société FITECO** » ou « **la Société Absorbante** », d'une part,

ET :

2. La société **CHD SAINT-QUENTIN**, Société par Actions Simplifiée, au capital de 160 000,00€, dont le siège social est à SAINT-QUENTIN (02100), 43 boulevard Cordier immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SAINT-QUENTIN sous le numéro 390 086 734, représentée par Monsieur Yannick OLLIVIER, Président de la société FITECO, elle-même Présidente, dûment habilité aux fins des présentes,

ci-après désignée « **CHD SAINT-QUENTIN** » ou « **la Société Absorbée** », d'autre part,

Il est envisagé, en vue de la fusion de la Société CHD SAINT-QUENTIN par la SAS FITECO, par voie d'absorption de la première par la seconde, sous le régime aux articles L. 236-1 et suivants et R. 236-1 et suivants du Code de commerce, d'arrêter les conventions qui suivent réglant ladite fusion.

Préalablement aux conventions objet des présentes, il est exposé ce qui suit :

PRESENTATION ET CARACTERISTIQUES DES SOCIETES PARTIES A LA FUSION

1/ Société Absorbée

La Société **CHD SAINT-QUENTIN**, Société Absorbée, a pour objet, ainsi qu'il résulte de l'article 2 de ses statuts :

- L'exercice de la profession d'expert-comptable.
Elle peut réaliser toutes opérations qui se rapportent à cet objet social et qui sont compatibles avec celui-ci, dans les conditions fixées par les textes législatifs et réglementaires.

Ladite Société, qui a été immatriculée le 23/02/1993, expire le 22/02/2092.

Son capital social est fixé à la somme de 160.000,00 euros.

Il est divisé en 9 300 actions de 17,20 euros chacune, entièrement libérées, toutes de même catégorie et non amorties.

Ses actions ne sont pas admises aux négociations sur un marché réglementé.

2/ Société Absorbante

La Société FITECO, Société Absorbante, a pour objet, ainsi qu'il résulte de l'article 3 de ses statuts :

- L'exercice de la profession d'expertise-comptable et de commissariat aux comptes.

Ladite Société, qui a été immatriculée le 01/02/1971, expire le 19/12/2055.

Son capital social est fixé à la somme de 8 613 930,00 euros.

Il est divisé en 287 131 actions de 30 euros chacune, entièrement libérées, toutes de même catégorie et non amorties.

Ses actions ne sont pas admises aux négociations sur un marché réglementé.

3/ Liens en capital

La Société FITECO a un lien direct en capital avec la Société CHD SAINT-QUENTIN, puisqu'elle détient 100% du capital social de cette dernière.

MOTIFS ET BUTS DE LA FUSION

Les motifs et buts qui ont incité CHD SAINT-QUENTIN et FITECO à envisager cette fusion sont les suivants :

- Restructuration interne destinée à permettre une simplification des structures actuelles,
- Allègement significatif des coûts de gestion administrative du groupe.

COMPTES UTILISES POUR ETABLIR LES CONDITIONS DE L'OPERATION

Les comptes des sociétés CHD SAINT-QUENTIN, utilisés pour établir les conditions de l'opération, seront ceux arrêtés au 30/09/2023 (cf. annexe).

DATE D'EFET DE LA FUSION

La fusion sera réalisée au 1^{er} avril 2024, avec un effet rétroactif au 1^{er} octobre 2023. Toutes les opérations actives et passives, réalisées par la société absorbée depuis le 1^{er} octobre 2023 jusqu'à la date de la réalisation définitive, seront considérées comme accomplies par la société absorbante.

METHODE D'EVALUATION UTILISEE

Les Sociétés participant à la fusion étant sous contrôle commun, et la fusion réalisée à l'endroit, les éléments d'actif et de passif sont apportés, conformément à la réglementation (PCG art. 710-1 et 720-1), pour leur valeur nette comptable au 30/09/2023.

Le capital de la Société CHD SAINT-QUENTIN est intégralement détenu par la Société Absorbante, la Société FITECO. En conséquence, la fusion ne donnera lieu à aucune émission d'actions de la Société Absorbante, ni à échange d'actions contre les actions de la Société Absorbée.

Il n'a donc été déterminé aucun rapport d'échange entre les titres de la Société Absorbante et ceux de la Société Absorbée.

La Société Absorbante FITECO détenant, la totalité des actions de la Société Absorbée, CHD SAINT-QUENTIN, il sera fait application des dispositions de l'article L. 236-11 du Code de Commerce.

Et, cela exposé, il est passé aux conventions ci-après :

Les conventions seront divisées en sept parties, à savoir :

- la première, relative à l'apport-fusion effectué par CHD SAINT-QUENTIN ;
- la deuxième, relative à la propriété et à l'entrée en jouissance ;
- la troisième, relative aux charges et conditions de l'apport-fusion ;
- la quatrième, relative à la rémunération de cet apport-fusion ;
- la cinquième, relative aux déclarations par le représentant de la Société Absorbée ;
- la sixième, relative au régime fiscal;
- la septième, relative aux dispositions diverses.

PREMIERE PARTIE
APPORT-FUSION PAR LA SOCIETE CHD SAINT-QUENTIN A LA SOCIETE FITECO

Monsieur Yannick OLLIVIER, Président de la société FITECO, elle-même Présidente, agissant au nom et pour le compte de la Société CHD SAINT-QUENTIN en vue de la fusion à intervenir entre cette Société et la Société FITECO, au moyen de l'absorption de la première par la seconde, ferait apport ès -qualité, sous les garanties ordinaires ci-après stipulées, à FITECO, ce qui sera accepté au nom et pour le compte de cette dernière par Monsieur Yannick OLLIVIER ès-qualité de la propriété de l'ensemble des biens, droits et obligations, sans exception ni réserve, de la Société CHD SAINT-QUENTIN, avec les résultats actif et passif des opérations faites depuis le 1^{er} octobre 2023 jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion.

En conséquence, si la fusion se réalise :

- le patrimoine de la Société Absorbée sera dévolu à la Société Absorbante dans l'état où il se trouvera à la date de réalisation définitive de la fusion ; il comprendra tous les éléments d'actifs, biens, droits et valeurs de la Société Absorbée à cette date, sans exception ni réserve ainsi que tous les éléments de passif et les obligations de cette Société à cette date ;
- la Société Absorbante deviendra débitrice des créanciers de la Société Absorbée en lieu et place de celle-ci, sans que cette substitution emporte novation à l'égard desdits créanciers.

I - DESIGNATION DE L'ACTIF SOCIAL

L'actif apporté comprend, à la date du 30/09/2023, sans que cette désignation puisse être considérée comme limitative, les biens et droits ci-après désignés évalués à leur valeur nette comptable conformément aux règles comptables (PCG art 710-1 et suivants du règlement ANC n°2014-03 du 05 juin 2014).

D'une manière générale, l'apport à titre de fusion par CHD SAINT-QUENTIN à FITECO comprendrait l'ensemble des biens et droits ci-dessus désignés, ceux qui en sont la représentation, comme aussi au jour de la réalisation définitive de l'apport-fusion, sans aucune exception ni réserve.

II - PRISE EN CHARGE DU PASSIF

La Société Absorbante prendra en charge et acquittera aux lieu et place de la Société Absorbée la totalité du passif de cette dernière apparaissant dans les comptes clos au 30/09/2023.

Il est précisé, en tant que de besoin, que la stipulation ci-dessus ne constituera pas une reconnaissance de dette au profit de prétendus créanciers, lesquels seront au contraire tenus d'établir leurs droits et de justifier de leurs titres.

Le représentant de la Société Absorbée certifie :

- que le chiffre total ci-dessus mentionné du passif de la Société au 30/09/2023 et le détail de ce passif, sont exacts et sincères,
- qu'il n'existe pas, dans la Société Absorbée, à la date susvisée du 30/09/2023, aucun passif non comptabilisé ou engagement hors bilan,
- plus spécialement que la Société Absorbée est en règle à l'égard de ses obligations fiscales et envers les organismes de sécurité sociale, d'allocations familiales, de prévoyance et de retraites,
- et que toutes les déclarations requises par les lois et règlements en vigueur ont été faites régulièrement en temps utile.

DEUXIEME PARTIE

DATE D'EFFET - PROPRIÉTÉ – JOUSSANCE

La Société FITECO sera propriétaire et prendra possession des biens et droits apportés, à titre de fusion, à compter du jour de la réalisation définitive de cette dernière, soit à la signature du Traité de fusion, le 01/04/2024.

Jusqu'au jour, la Société CHD SAINT-QUENTIN continuera de gérer, avec les mêmes principes, règles et conditions que par le passé, l'ensemble de ses actifs sociaux.

Toutefois, elle ne prendra aucun engagement important susceptible d'affecter ces biens et droits sans l'accord préalable de la Société FITECO.

La Société FITECO sera subrogée purement et simplement dans tous les droits, actions, obligations et engagements divers de la Société CHD SAINT-QUENTIN.

De convention expresse, il est stipulé que toutes les opérations faites depuis le 01/10/2023 par la Société CHD SAINT-QUENTIN seront considérées comme l'ayant été, tant activement que passivement, pour le compte et aux profits et risques de la Société Absorbante.

Tous accroissements, tous droits et investissements nouveaux, tous risques et tous profits quelconques, et tous frais généraux, toutes charges et dépenses quelconques afférents aux biens apportés incomberont à FITECO, ladite Société acceptant dès maintenant de prendre, au jour où la remise des biens lui en sera faite, les actifs et passifs qui existeront alors comme tenant lieu de ceux existant au 01/10/2023.

A cet égard, le représentant de la Société Absorbée déclare qu'il n'a été fait depuis le 01/10/2023 aucune opération autre que les opérations de gestion courante.

En particulier, le représentant de la Société Absorbée déclare qu'il n'a été pris, depuis la date du 01/10/2023 aucune disposition de nature à entraîner une réalisation d'actif et qu'il n'a été procédé depuis ladite date du 01/10/2023 à aucune création de passif en dehors du passif commercial courant.

Les représentants des sociétés Absorbée et Absorbante déclarent que, conformément aux dispositions de l'article L. 236-11 du Code de Commerce, il n'y a pas lieu à approbation de la fusion par les associés desdites sociétés.

TROISIEME PARTIE CHARGES ET CONDITIONS

EN CE QUI CONCERNE LA SOCIETE ABSORBANTE

Les présents apports seront faits sous les charges et conditions d'usage et de droit en pareille matière, et notamment sous celles suivantes, que le représentant de la Société Absorbante oblige celle-ci à accomplir et exécuter, savoir :

- 1) La Société Absorbante prendra les biens et droits, dans l'état où le tout se trouvera lors de la prise de possession sans pouvoir éléver aucune réclamation pour quelque cause que ce soit.
- 2) Elle exécutera tous traités, marchés et conventions intervenus avec tous tiers, relativement à l'exploitation des biens et droits qui lui sont apportés, ainsi que toutes polices d'assurance contre l'incendie, les accidents et autres risques, et tous abonnements quelconques, qui auraient pu être contractés.
- 3) La Société Absorbante sera subrogée purement et simplement dans tous les droits, actions, hypothèques, priviléges et inscriptions qui peuvent être attachés aux créances de la Société Absorbée.
- 4) La Société Absorbante supportera et acquittera, à compter du jour de son entrée en jouissance, tous les impôts, contributions, taxes, primes et cotisations d'assurance, redevances d'abonnement, ainsi que toutes autres charges de toute nature, ordinaires ou extraordinaires, qui sont ou seront inhérents à l'exploitation des biens et droits objets de l'apport-fusion.
- 5) La Société Absorbante se conformera aux lois, décrets, arrêtés, règlements et usages concernant les exploitations de la nature de celle dont font partie les biens et droits apportés, et elle fera son affaire personnelle de toutes autorisations qui pourraient être nécessaires, le tout à ses risques et périls.
- 6) La Société Absorbante sera tenue à l'acquit de la totalité du passif de la Société Absorbée, dans les termes et conditions où il est et deviendra exigible, au paiement de tous intérêts et à l'exécution de toutes les conditions d'actes ou titres de créance pouvant exister, sauf à obtenir, de tous créanciers, tous accords modificatifs de ces termes et conditions.

EN CE QUI CONCERNE LA SOCIETE ABSORBEE

- 1) Les apports à titre de fusion seront faits sous les garanties, charges et conditions ordinaires et de droit, et, en outre, sous celles qui figurent dans le présent acte.
- 2) Le représentant de la Société Absorbée s'obligera, dès qualité, à fournir à la Société Absorbante tous renseignements dont cette dernière pourrait avoir besoin, à lui donner toutes signatures et à lui apporter tous concours utiles pour lui assurer vis-à-vis de quiconque la transmission des biens et droits compris dans les apports et l'entier effet des présentes conventions.

Il s'obligera, notamment, et oblige la Société qu'il représente, à faire établir, à première réquisition de FITECO, tous actes complétifs, réitératifs ou confirmatifs des présents apports et à fournir toutes justifications et signatures qui pourraient être nécessaires ultérieurement.

- 3) Le représentant de la Société Absorbée, dès qualité, obligera celle-ci à remettre et à livrer à la Société Absorbante aussitôt après la réalisation définitive de la fusion, tous les biens et droits ci-dessus apportés, ainsi que tous titres et documents de toute nature s'y rapportant.
- 4) Le représentant de la Société Absorbée obligera cette dernière à faire tout ce qui sera nécessaire pour permettre à la Société Absorbante d'obtenir le transfert à son profit et le maintien aux mêmes conditions, après réalisation définitive de la fusion, des prêts accordés à la Société Absorbée.

QUATRIEME PARTIE REMUNERATION DU PATRIMOINE TRANSMIS

DISSOLUTION DE LA SOCIETE ABSORBEE

REMUNERATION DU PATRIMOINE TRANSMIS

La Société Absorbante détenant la totalité des actions de la Société Absorbée et s'engageant à les conserver jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion, il n'y a pas lieu à la détermination d'un rapport d'échange et la Société Absorbante ne procèdera pas à une augmentation de capital.

La société CHD SAINT-QUENTIN, faisait partie intégrante du Groupe CHD, et était alors une filiale dudit Groupe. Le Groupe CHD a fait l'objet d'un rachat par le Groupe FITECO au 25/06/2023. La tête de groupe, la SAS CHD, a été fusionnée et absorbée en date du 01/10/2023.

Dès lors, la rémunération du patrimoine transmis de la SAS CHD SAINT-QUENTIN a été calculée, sur les bases suivantes :

X	Quote-part de détention de CHD SAINT-QUENTIN :	100%
-	Capitaux propres de CHD SAINT-QUENTIN :	x 287.162€
-	(Valeur nette des titres CHD SAINT-QUENTIN au 30/09/2023 :	- 750.000€
+	Affectation mali CHD (Holding) retenu:	+ 65.069€)
	Total du mali de fusion :	-527.907€

Il sera inscrit dans un sous compte des autres immobilisations financières : **Mali de fusion sur actifs financiers (compte 278)**.

DISSOLUTION DE LA SOCIETE ABSORBEE

Conformément aux dispositions de l'article L. 236-3 du Code de commerce, la Société CHD SAINT-QUENTIN sera dissoute par anticipation et de plein droit, par le seul fait de la fusion et à compter du jour de la réalisation définitive de la fusion.

Le passif de la Société CHD SAINT-QUENTIN sera entièrement pris en charge par la Société FITECO.

La dissolution de la Société CHD SAINT-QUENTIN ne sera suivie d'aucune opération de liquidation de celle-ci.

CINQUIEME PARTIE DECLARATIONS

Le représentant de la Société Absorbée déclare :

■ **SUR LA SOCIETE ABSORBEE ELLE-MEME**

- 1) Qu'elle n'est pas actuellement et n'a jamais été en état de faillite, de redressement ou liquidation judiciaires, qu'elle n'est pas actuellement, ni susceptible d'être ultérieurement l'objet de poursuites pouvant entraver ou interdire l'exercice de son activité.
- 2) Qu'elle n'a contracté avec un tiers quelconque aucune interdiction de fabrication ou de commerce, sous quelque forme que ce soit, ni aucune clause de non-concurrence.
- 3) Qu'il n'existe aucun engagement financier ou autre, de nature à modifier les valeurs retenues pour la présente fusion.

■ **SUR LES BIENS APPORTES**

- 1) Que le patrimoine de la Société n'est menacé d'aucune confiscation ou d'aucune mesure d'expropriation.
- 2) Que les éléments de l'actif apporté, au titre de la fusion, notamment les divers éléments corporels ou incorporels composant le fonds de commerce compris dans les apports, ne sont grevés d'aucune

inscription de privilège de vendeur, hypothèque, nantissement, warrant, ou gage quelconque, et que lesdits éléments sont de libre disposition entre les mains de la Société Absorbée, sous réserve de l'accomplissement des formalités nécessaires pour la régularité de leur mutation.

Le représentant de la Société Absorbante déclare :

- que ladite Société n'a jamais été en état de cessation des paiements, de sauvegarde, redressement ou liquidation judiciaires ;
- qu'elle dispose de tous les pouvoirs et autorisations nécessaires aux fins de conclure le présent contrat de fusion et que Monsieur Yannick OLLIVIER est dûment autorisé à la représenter à cet effet.

**SIXIEME PARTIE
REGIME FISCAL**

DISPOSITIONS GENERALES

Les représentants de la Société Absorbante et de la Société Absorbée obligeront celles-ci à se conformer à toutes dispositions légales en vigueur, en ce qui concerne les déclarations à faire pour le paiement de l'impôt sur les Sociétés et de toutes autres impositions ou taxes résultant de la réalisation définitive des apports faits à titre de fusion.

Ainsi qu'il résulte des clauses ci-avant, la fusion prendra effet le 01/10/2023.

En conséquence, les résultats, bénéficiaires ou déficitaires, produits depuis cette date par l'exploitation de la Société CHD SAINT-QUENTIN , Société Absorbée seront englobés dans le résultat imposable de la Société Absorbante.

IMPOT SUR LES SOCIETES

Les soussignés, ès-qualités, déclarent soumettre la présente fusion au régime spécial des fusions, prévu à l'article 210 A du Code Général des Impôts.

En conséquence, la Société Absorbante prend l'engagement :

- de reprendre à son passif les provisions dont l'imposition est différée chez la Société Absorbée,
- de se substituer à la Société Absorbée pour la réintégration des plus-values dont l'imposition aura été différée chez cette dernière,
- de calculer les plus-values réalisées ultérieurement à l'occasion de la cession des immobilisations non amortissables reçues en apport d'après la valeur qu'elles avaient du point de vue fiscal dans les écritures de la Société Absorbée,
- de réintégrer dans ses bénéfices imposables à l'impôt sur les Sociétés, dans les conditions et délais fixés à l'article 210 A du CGI, les plus-values dégagées lors de la fusion sur les éléments amortissables,

- d'inscrire à son bilan, les éléments autres que les immobilisations pour la valeur qu'ils avaient du point de vue fiscal, dans les écritures de la Société Absorbée.

TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE

Les représentants de la Société Absorbée et de la Société Absorbante constatent que la fusion emporte apport en Société d'une universalité totale de biens au sens de l'article 257 bis du CGI.

Par conséquent les apports d'immeubles, de biens meubles incorporels, de biens mobiliers d'investissements et de marchandises sont dispensés de TVA.

Conformément aux dispositions légales susvisées, la Société Absorbante continuera la personne de la Société Absorbée notamment à raison des régularisations de la taxe déduite par celle-ci.

ENREGISTREMENT

La formalité d'enregistrement sera requise au droit fixe.

OBLIGATIONS DECLARATIVES

Les soussignés, ès-qualités, au nom des Sociétés Absorbée et Absorbante, s'engagent expressément :

- à joindre aux déclarations des Sociétés Absorbée et Absorbante, l'état de suivi des valeurs fiscales prévu à l'article 54 septies du code général des impôts,
- en ce qui concerne la Société Absorbante, à tenir le registre spécial des plus-values prévu par l'article 54 septies susvisé.

SEPTIEME PARTIE DISPOSITIONS DIVERSES

FORMALITES

- 1) La Société Absorbante remplira toutes formalités légales de publicité relatives aux apports effectués au titre de la fusion.
- 2) La Société Absorbante fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires auprès de toutes administrations qu'il appartiendra, pour faire mettre à son nom les biens apportés.
- 3) La Société Absorbante devra, en ce qui concerne les mutations de valeurs mobilières et droits sociaux qui lui sont apportés, se conformer aux dispositions statutaires des Sociétés considérées relatives aux mutations desdites valeurs et droits sociaux.
- 4) La Société Absorbante remplira, d'une manière générale, toutes formalités nécessaires en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens et droits à elle apportés.

REMISE DES TITRES

Il sera remis à la Société Absorbante, lors de la réalisation définitive de la fusion, les titres et attestations de propriété, les valeurs mobilières, la justification de la propriété des actions et autres droits sociaux et tous contrats, archives, pièces ou autres documents relatifs apportés par la Société CHD SAINT-QUENTIN à la Société FITECO.

FRAIS

Tous les frais, droits et honoraires auxquels donneront ouverture les apports, ainsi que ceux qui en seront la suite et la conséquence, seront supportés par la Société Absorbante, ainsi que son représentant l'y oblige.

AFFIRMATION DE SINCERITE

Les Parties affirment, sous les peines édictées à l'article 1837 du Code général des impôts, que le présent contrat exprime l'intégralité des accords entre les Parties, de la rémunération des apports de la Société Absorbée et reconnaissent être informées des sanctions encourues en cas d'inexactitude de cette affirmation.

DROIT APPLICABLE - REGLEMENT DES LITIGES

Le présent traité de fusion et les opérations qu'il décrit sont soumis au droit français.

Tous litiges pouvant s'élever entre les Parties concernant son interprétation, son exécution, sa validité ou autre, seront soumis à la compétence exclusive des tribunaux du ressort de la Cour d'appel d'ANGERS.

POUVOIRS

Tous pouvoirs sont donnés :

- aux représentants des Sociétés Absorbée et Absorbante, avec faculté d'agir ensemble ou séparément à l'effet, si nécessaire, de réitérer les apports, réparer les omissions, compléter les désignations et, en général, faire le nécessaire au moyen de tous actes complémentaires ou supplétifs,
- au porteur d'un original ou d'une copie des présentes pour remplir toutes formalités et faire toutes déclarations, significations, tous dépôts, publications et autres.

ELECTION DU DOMICILE

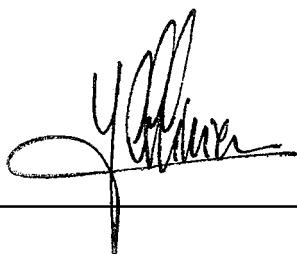
Pour l'exécution des présentes et leurs suites et pour toutes significations et notifications, les représentants des Sociétés en cause, ès-qualité, élisent domicile aux sièges respectifs desdites Sociétés.

Fait à CHANGE,
Le 01/03/2024,

Yannick OLLIVIER

Président de la SAS FITECO, Société Absorbante

**Président de la SAS FITECO, elle-même Présidente de la société CHD SAINT-QUENTIN, Société
Absorbée**





CHD ST QUENTIN SAS

43 BD Cordier

02100 SAINT-QUENTIN

ETATS FINANCIERS

Du 01/10/2022 au 30/09/2023

SOMMAIRE CHD

En Euro

CHD ST QUENTIN SAS
Du 01/10/2022 au 30/09/2023

Attestation.....	3
Attestation/Rapport.....	3
DOSSIER DE GESTION.....	4
Synthèse.....	5
Soldes Intermédiaires de Gestion.....	6
COMPTES ANNUELS.....	7
Bilan - Actif.....	8
Bilan - Passif.....	9
Compte de résultat synthétique.....	10
Compte de résultat synthétique.....	11
ANNEXE COMPTABLE.....	12
Annexe des comptes annuels.....	13
DETAIL DES COMPTES.....	26
Bilan - Actif détaillé.....	27
Bilan - Passif détaillé.....	28
Compte de résultat détaillé.....	29
IMPRIMES FISCAUX.....	31
Réel Normal.....	32

ATTESTATION

En Euro

CHD ST QUENTIN SAS
Du 01/10/2022 au 30/09/2023

Dans le cadre de la mission de présentation des comptes annuels qui a été réalisée pour le compte de :

CHD ST QUENTIN SAS
Pour l'exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil National de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble.

Ces comptes annuels sont joints à la présente attestation, ils sont paginés conformément au sommaire figurant en tête du présent document, ils se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan	922 922 €
Chiffre d'affaires	842 469 €
Résultat net comptable	75 503 €

Fait à SAINT QUENTIN,

BRUNO SUCHOCKI,
Expert-comptable.



DOSSIER DE GESTION

CHD Marque d'Expertise
groupechd.fr

SYNTHESE

En Euro

CHD ST QUENTIN SAS
Du 01/10/2022 au 30/09/2023

ÉLÉMENTS DE RENTABILITÉ	Du 01/10/22 au 30/09/23	Du 01/10/21 au 30/09/22	Du 01/10/20 au 30/09/21	Variation N / N-1	
	Montant	Montant	Montant	Valeur	%
Chiffre d'affaires	842 469	834 911	813 536	7 557	1
Ventes de marchandises					
Production de l'exercice	842 469	834 911	813 536	7 557	1
Marge commerciale					
Marge globale	842 469	834 911	813 536	7 557	1
Valeur ajoutée	570 558	567 779	541 919	2 779	
Excédent brut d'exploitation	112 108	114 448	94 166	-2 339	-2
Amortissements et provisions	1 068	1 077	3 823	-9	-1
Résultat d'exploitation	111 009	117 357	94 540	-6 348	-5
Résultat financier	4 499	-498	2 772	4 997	
Résultat courant	115 508	116 858	97 311	-1 350	-1
Résultat exceptionnel					
Résultat net de l'exercice	75 503	75 367	61 345	136	

ÉLÉMENTS FINANCIERS	Du 01/10/22 au 30/09/23	Du 01/10/21 au 30/09/22	Du 01/10/20 au 30/09/21	Variation N / N-1	
	Montant	Montant	Montant	Valeur	%
Capacité d'autofinancement	46 831	66 459	63 082	-19 628	-30
Fonds de roulement net global	-171 063	-156 716	-51 816	-14 346	9
Besoin en fonds de roulement	-223 453	-208 119	-182 763	-15 334	7
Trésorerie	52 390	51 402	130 947	988	2

RATIOS	Du 01/10/22 au 30/09/23	Du 01/10/21 au 30/09/22	Du 01/10/20 au 30/09/21	Variation N / N-1	
	Montant	Montant	Montant	Valeur	%
Crédit clients (en jours)	70	78	80	-7	-9
Crédit fournisseurs (en jours)	22	29	26	-6	-22
Rotation stocks (en jours)					
Autonomie financière					
Capacité de remboursement	825	603	363	223	37
Taux d'endettement					
Rentabilité financière					
Rentabilité commerciale					

SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

CHD ST QUENTIN SAS
Du 01/10/2022 au 30/09/2023

En Euro

	Du 01/10/22 Au 30/09/23	en %	Du 01/10/21 Au 30/09/22	en %	Variation
					en valeur en %
CHIFFRE D'AFFAIRES	842 469	100	834 911	100	7 557 1
Ventes de marchandises					
- Coût d'achat des march. vendues					
MARGE COMMERCIALE					
Production vendue (biens et services)	842 469	100	834 911	100	7 557 1
+ / - Production stockée					
+ Production immobilisée					
PRODUCTION DE L'EXERCICE	842 469	100	834 911	100	7 557 1
CHIFFRE D'ACTIVITÉ	842 469	100	834 911	100	7 557 1
- Matières premières					
- Sous-traitance (directe)					
MARGE DE PRODUCTION	842 469	100	834 911	100	7 557 1
MARGE BRUTE TOTALE	842 469	100	834 911	100	7 557 1
- Autres achats	9 275	1	7 756	1	1 519 20
- Charges externes	262 637	31	259 377	31	3 260 1
VALEUR AJOUTÉE PRODUITE	570 558	68	567 779	68	2 779
Subventions d'exploitation					
- Impôts, taxes et versements assimilés	11 947	1	10 090	1	1 857 18
- Salaires et traitements	335 849	40	333 822	40	2 027 1
- Charges sociales	110 653	13	109 420	13	1 234 1
Total	-458 449	-54	-453 331	-54	-5 118 -1
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	112 108	13	114 448	14	-2 339 -2
Reprises sur dép., prov., amorts	29 740	4	2 257		27 484
+ Transferts de charges d'exploitation	1 658		1 575		83 5
+ Autres produits d'exploitation	8		160		-153 -95
- Dotations amort. et dépréciations	1 068		1 077		-9 -1
- Autres charges d'exploitation	31 438	4	6		31 432 -138
Total	-1 099		2 909		-4 008
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	111 009	13	117 357	14	-6 348 -5
Opérations en commun					
+ Produits financiers	4 702	1	9 560	1	-4 859 -51
- Charges financières	203		10 059	1	-9 856 -98
Total	4 499	1	-498		4 997
RÉSULTAT COURANT	115 508	14	116 858	14	-1 350 -1
+ Produits exceptionnels (1)					
- Charges exceptionnelles (2)					
- Participation des salariés	14 837	2	15 467	2	-630 -4
- Impôt sur les bénéfices (IS)	25 168	3	26 024	3	-856 -3
Total	-40 005	-5	-41 491	-5	1 486 4
RÉSULTAT EXERCICE	75 503	9	75 367	9	136

(1) dont produits cessions éléments cédés

(2) dont valeurs comptables éléments cédés



COMPTES ANNUELS

BILAN - ACTIF

En Euro

CHD ST QUENTIN SAS
Du 01/10/2022 au 30/09/2023

ACTIF	Valeurs au 30/09/23			% de l'actif	Valeurs au 30/09/22	% de l'actif
	Val. Brutes	Amort. & dépr.	Val. Nettes			
Capital souscrit non appelé						
ACTIF IMMOBILISÉ						
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établissement						
Frais de développement						
Concessions, brevets et droits similaires	2 500	2 500				
Fonds commercial (1)	302 122		302 122		302 122	
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations tech., matériel & outillages						
Autres immobilisations corporelles	55 313	54 634	679		987	
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
Immobilisations financières (2)						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	5 854		5 854		5 854	
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	365 788	57 134	308 655	33	308 962	33
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours						
Matières premières et autres appro						
En-cours de production (biens et services)	197 750		197 750		202 413	
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances et acomptes versés sur commandes						
Créances						
Clients (3)	138 790		138 790		126 631	
Clients douteux, litigieux (3)	51 065	39 430	11 635		13 027	
Clients factures à établir (3)	5 006		5 006		5 601	
Personnel et comptes rattachés (3)					500	
Créances fiscales et sociales (3)	3 805		3 805		3 507	
Fournisseurs débiteurs	2 041		2 041		600	
Groupe et associés (3)	189 000		189 000		202 823	
Débiteurs divers (3)	5 596		5 596		3 145	
Capital souscrit - appelé non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Actions propres						
Autres titres						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	52 390		52 390	6	51 402	6
Charges constatées d'avance (3)	8 254		8 254	1	11 080	1
TOTAL ACTIF CIRCULANT	653 698	39 430	614 268	67	620 729	67
Charges à répartir sur plusieurs exercices						
Primes de remboursement des emprunts						
Ecart de conversion actif						
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	1 019 486	96 564	922 922	100	929 692	100

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

BILAN - PASSIF

En Euro

CHD ST QUENTIN SAS
Du 01/10/2022 au 30/09/2023

PASSIF	Valeurs au 30/09/23	% du passif	Valeurs au 30/09/22	% du passif
CAPITAUX PROPRES				
Capital (dont versé : 160 000)	160 000	17	160 000	17
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves				
Réserve légale	16 000	6	16 000	6
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	35 659		35 292	
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	75 503	8	75 367	8
SITUATION NETTE	287 162	31	286 659	31
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL CAPITAUX PROPRES	287 162	31	286 659	31
AUTRES FONDS PROPRES				
Produit des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES				
PROVISIONS				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL PROVISIONS				
DETTES (1)				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	57		110	
Emprunts et dettes financières diverses (3)				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Fournisseurs	18 410	2	18 745	2
Fournisseurs, factures non parvenues	554		4 757	1
Dettes fiscales et sociales	186 857	20	188 086	20
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés				
Autres dettes	16 323	2	16 991	2
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	413 560	45	414 343	45
TOTAL DETTES	635 760	69	643 032	69
Écarts de conversion passif				
TOTAL PASSIF GÉNÉRAL	922 922	100	929 692	100

(1) Dont à plus d'un an

(1) Dont à moins d'un an

635 760

643 032

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(3) Dont emprunts participatifs

COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

CHD ST QUENTIN SAS
Du 01/10/2022 au 30/09/2023

En Euro

	Du 01/10/22 Au 30/09/23	% CA	Du 01/10/21 Au 30/09/22	% CA	Variation	
					en valeur	en %
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue (biens et services)	842 469	100	834 911	100	7 557	1
Montant net du chiffre d'affaires	842 469	100	834 911	100	7 557	1
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	31 399	4	3 832		27 567	719
Autres produits	8		160		-153	-95
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	873 875	104	838 903	100	34 972	4
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stocks						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stocks						
Autres achats et charges externes	271 911	32	267 132	32	4 779	2
Impôts, taxes et versements assimilés	11 947	1	10 090	1	1 857	18
Salaires et traitements	335 849	40	333 822	40	2 027	1
Charges sociales	110 653	13	109 420	13	1 234	1
Dot. aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dot. aux amorts	308		542		-234	-43
Sur immobilisations : dot. aux dépréc.						
Sur actif circulant : dot. aux dépréc.	761		535		225	42
Dotations aux provisions						
Autres charges	31 438	4	6		31 432	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	762 866	91	721 547	86	41 319	6
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	111 009	13	117 357	14	-6 348	-5
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice ou perte transférée						
Perte ou bénéfice transféré						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

CHD ST QUENTIN SAS
Du 01/10/2022 au 30/09/2023

En Euro

	Du 01/10/22 Au 30/09/23	% CA	Du 01/10/21 Au 30/09/22	% CA	Variation	
					en valeur	en %
Produits financiers						
De participation (3)						
Autres valeurs mob. créances d'actif immo. (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur prov., dépréciations, transferts						
Défauts et pertes de change						
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement						
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	4 702	1	9 560	1	-4 859	-51
Charges financières						
Dot. amortissements, dépréc., prov.						
Intérêts et charges assimilées (4)						
Défauts et pertes de change						
Charges sur cession de valeurs mobilières de placement						
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	203		10 059	1	-9 856	-98
RÉSULTAT FINANCIER	4 499	1	-498		4 997	
RÉSULTAT COURANT avant impôts	115 508	14	116 858	14	-1 350	-1
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital						
Reprises sur provisions, dépréciations, transfert de charges						
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS						
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital						
Dot. amortissements, dépréciations, prov.						
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES						
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL						
Participation des salariés aux résultats	14 837	2	15 467	2	-630	-4
Impôt sur les bénéfices	25 168	3	26 024	3	-856	-3
TOTAL DES PRODUITS	878 577	104	848 464	102	30 113	4
TOTAL DES CHARGES	803 074	95	773 097	93	29 977	4
Bénéfice ou Perte	75 503	9	75 367	9	136	

(3) Dont produits concernant les entités liées

(4) Dont intérêts concernant les entités liées



ANNEXE COMPTABLE

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

En Euro

CHD ST QUENTIN SAS
Du 01/10/2022 au 30/09/2023

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2023 dont le total est de 922 922,17 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 75 502,58 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2022 au 30/09/2023.

Ces comptes annuels ont été établis le 18/10/2023.

D'autre part, aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 30/09/2023 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par le règlement N° 2015-06 du 23 novembre 2015.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Fonds commercial :

Durée d'utilisation non limitée

En application du règlement ANC 2015/06, un test de dépréciation du fonds de commerce a été appliqué.
Il n'y a pas lieu de pratiquer de dépréciation dans la mesure où la valeur de marché de la clientèle est supérieur.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- CONCESSION DROIT SIMILAIRES	1 ans
- INSTALATIONS GENERALES	5 ans
- MATERIEL BUREAU ET INFORMATIQUE	3 à 4 ans
- MATERIEL INFORMATIQUE	3 ans
- MOBILIER	4 à 5 ans

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

En Euro

CHD ST QUENTIN SAS
Du 01/10/2022 au 30/09/2023

STOCKS

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût de production.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

En Euro

CHD ST QUENTIN SAS
Du 01/10/2022 au 30/09/2023

FONDS COMMERCIAL

Il n'y a pas lieu de déprécier les fonds de commerce dans la mesure où la valeur de marché de la clientèle est supérieur.

Désignation	ACHETÉS	RÉÉVALUÉS	REÇUS EN APPORT	VALEUR NETTE
FONDS DE COMMERCE				302 122
TOTAL DU FONDS COMMERCIAL				302 122

TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES 302 122
(Partiel)

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

CHD ST QUENTIN SAS
Du 01/10/2022 au 30/09/2023

En Euro

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations	
				suite à réévaluation	acquisitions
INCORPORÉES	Frais d'établissement et de développement	TOTAL			
CORPORELLES	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	304 622		
FINANCIÈRES	Terreains				
	Constructions	Sur sol propre			
		Sur sol d'autrui			
		Inst. générales, agencts & aménagts construct.			
	Installations techniques, matériel & outillage industriels				
		Inst. générales, agencts & aménagts divers	12 171		
	Autres immos corporelles	Matériel de transport			
		Matériel de bureau & mobilier informatique	43 142		
		Emballages récupérables & divers			
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
		TOTAL	55 313		
	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts et autres immobilisations financières		5 854		
		TOTAL	5 854		
	TOTAL GENERAL		365 789		
CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions	Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
			par virt poste	par cessions	
INCORPORÉES	Frais d'établissement & dévelop.	TOTAL			
CORPORELLES	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL		304 622	
FINANCIÈRES	Terreains				
	Constructions	Sur sol propre			
		Sur sol d'autrui			
		Inst. gal. agen. amé. cons			
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.				
		Inst. gal. agen. amé. divers		12 171	
	Autres immos corporelles	Matériel de transport			
		Mat. bureau, inform., mobilier		43 142	
		Emb. récupérables & divers			
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
		TOTAL		55 313	
	Particip. évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts & autres immob. financières			5 854	
		TOTAL		5 854	
	TOTAL GENERAL		365 789		

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

CHD ST QUENTIN SAS
Du 01/10/2022 au 30/09/2023

En Euro

CADRE A	SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES						
IMMobilisations AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial		2 500			2 500		
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL		2 500			2 500		
Terrains							
Constructions	Sur sol propre						
	Sur sol d'autrui						
Inst. générales agen. aménag.							
Inst. techniques matériel et outil. industriels							
Autres immobs corporelles	Inst. générales agencem. amén.	11 184	308		11 492		
	Matériel de transport	43 142			43 142		
	Mat. bureau et informatiq., mob.						
	Emballages récupérables divers						
TOTAL		54 326	308		54 634		
TOTAL GENERAL		56 826	308		57 134		
CADRE B	VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						
IMMobilisations AMORTISSABLES		DOTATIONS		REPRISES		Mouv. net des amorts fin de l'exercice	
		Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immobs incorporelles							
TOTAL							
Terrains							
Constr.	Sur sol propre						
	Sur sol autrui						
Inst. agenc. et amén.							
Inst. techn. mat. et outillage							
A. Immo. corp.	Inst. gales, ag. am div						
	Matériel transport						
	Mat. bureau mobilier inf.						
	Emballages réc. divers						
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL							
Total général non ventilé							
CADRE C	Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étailler							
Primes de remboursement des obligations							

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

En Euro

CHD ST QUENTIN SAS
Du 01/10/2022 au 30/09/2023

TABLEAU DES PROVISIONS

	Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Prov. pour reconstit. gisements miniers et pétroliers Provisions pour investissements Provisions pour hausse des prix Amortissements dérogatoires <i>Dont majorations exceptionnelles de 30 %</i> Pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
	TOTAL				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges Prov. pour garanties données aux clients Prov. pour pertes sur marchés à terme Provisions pour amendes et pénalités Provisions pour pertes de change Prov. pour pensions et obligations similaires Provisions pour impôts Prov. pour renouvellement des immobilisations Prov. pour gros entretien et grdes réparations Prov. pour chges sociales, fiscales / congés à payer Autres provisions pour risques et charges				
	TOTAL				
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations <ul style="list-style-type: none"> - incorporelles - corporelles - Titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobs financières Sur stocks et en cours Sur comptes clients Autres provisions pour dépréciation	68 410	761	29 740	39 430
	TOTAL	68 410	761	29 740	39 430
	TOTAL GÉNÉRAL	68 410	761	29 740	39 430
	Dont provisions pour pertes à terminaison				
	Dont dotations & reprises	<ul style="list-style-type: none"> - d'exploitation - financières - exceptionnelles 	761	29 740	

Titre mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

CHD ST QUENTIN SAS
Du 01/10/2022 au 30/09/2023

En Euro

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
			utilisées	non utilisées	

Provisions pour litiges

Prov. pour garanties données aux clients

Prov. pour pertes sur marchés à terme

Provisions pour amendes et pénalités

Provisions pour pertes de change

Prov. pour pensions et obligations similaires

Provisions pour impôts

Prov. pour renouvellement des immobilisations

Prov. pour gros entretien et grandes réparations

Prov. pour charges sociales, fiscales / congés à payer

Autres provisions pour risques et charges

TOTAL					
--------------	--	--	--	--	--

Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :

d'exploitation	761	29 740
financières		
exceptionnelles		

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

En Euro

CHD ST QUENTIN SAS
Du 01/10/2022 au 30/09/2023

TABLEAU DES STOCKS

	Stocks début	Augmentations	Diminutions	Stocks fin
Marchandises				
Matières premières				
Autres approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services	202 413	197 750	202 413	197 750
Produits				
TOTAL	202 413	197 750	202 413	197 750

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

CHD ST QUENTIN SAS
Du 01/10/2022 au 30/09/2023

En Euro

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF				
IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations Prêts (1) (2) Autres immobilisations financières	5 854		5 854
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux Autres créances clients Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér. Personnel et comptes rattachés Sécurité sociale et autres organismes sociaux Etat & autres coll. publiques Impôts sur les bénéfices Taxe sur la valeur ajoutée Autres impôts, taxes & versements assimilés Divers Groupe et associés (2) Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres) Charges constatées d'avance	51 065 143 797 808 2 997 189 000 7 637 8 254	51 065 143 797 808 2 997 189 000 7 637 8 254	
	TOTAUX	409 411	403 558	5 854
Renvois				
(1)	Montant	- Créances représentatives de titres prêtés		
(2)	des	- Prêts accordés en cours d'exercice - Remboursements obtenus en cours d'exercice Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)		

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

En Euro

CHD ST QUENTIN SAS
Du 01/10/2022 au 30/09/2023

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE		MONTANT
Exploitation		8 254
Financières		
Exceptionnelles		
TOTAL		8 254

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN		MONTANT
Créances rattachées à des participations		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés		5 006
Autres créances		2 801
Disponibilités		
TOTAL		7 807

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

En Euro

CHD ST QUENTIN SAS
Du 01/10/2022 au 30/09/2023

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DIFFÉRENTES CATÉGORIES DE TITRES

Titres composant le capital social au début de l'exercice
 Titres émis pendant l'exercice
 Titres remboursés pendant l'exercice
 Titres composant le capital social à la fin d'exercice

NOMBRE

VALEUR NOMINALE

9 300,00

17,20

9 300,00

17,20

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

En Euro

CHD ST QUENTIN SAS
Du 01/10/2022 au 30/09/2023

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine	57	57		
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)				
Fournisseurs & comptes rattachés	18 963	18 963		
Personnel & comptes rattachés	101 155	101 155		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	40 523	40 523		
Etat & Impôts sur les bénéfices autres Taxe sur la valeur ajoutée collectiv. Obligations cautionnées	42 213	42 213		
publiques Autres impôts, tax & assimilés	2 966	2 966		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)				
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)	16 323	16 323		
Dette représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance	413 560	413 560		
TOTAUX	635 760	635 760		

Renvois

- (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
- Emprunts remboursés en cours d'exer.
- (2) Montant divers emprunts, dett/associés

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

En Euro

CHD ST QUENTIN SAS
Du 01/10/2022 au 30/09/2023

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		MONTANT
Exploitation		413 560
Financiers		
Exceptionnels		
TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		413 560

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN		MONTANT
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		57
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		554
Dettes fiscales et sociales		105 781
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
TOTAL DES CHARGES À PAYER		106 392



DETAIL DES COMPTES

BILAN - ACTIF DÉTAILLÉ

En Euro

CHD ST QUENTIN SAS
Du 01/10/2022 au 30/09/2023

ACTIF	Valeurs nettes au 30/09/23	Valeurs nettes au 30/09/22	Variation	
			en valeur	en %
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits similaires				
<i>Conces&droit simil brev licenc</i>	2 500	2 500		
<i>Amort. conc&droits simil brev</i>	-2 500	-2 500		
Fonds commercial	302 122	302 122		
<i>Fonds commercial</i>	302 122	302 122		
Immobilisations corporelles				
Autres immobilisations corporelles	679	987	-308	-31
<i>Inst.générales diverses</i>	12 171	12 171		
<i>Mat de bureau&mat informatique</i>	24 971	24 971		
<i>Mobiliers</i>	18 172	18 172		
<i>Amort. inst.gle.agt.div</i>	-11 492	-11 184	-308	-3
<i>Amort. mat bureau inf.</i>	-24 971	-24 971		
<i>Amort. mobiliers</i>	-18 172	-18 172		
Immobilisations financières (2)				
Autres immobilisations financières	5 854	5 854		
<i>Dépots cautionnements versés</i>	5 854	5 854		
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	308 655	308 962	-308	
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
En cours de production (biens et services)	197 750	202 413	-4 663	-2
<i>Prest.services en cours</i>	197 750	202 413	-4 663	-2
Créances (3)				
Clients (3)	138 790	126 631	12 159	10
Clients douteux, litigieux (3)	51 065	81 437	-30 372	-37
Provisions pour dépréciations des clients	-39 430	-68 410	28 980	42
Clients Factures à établir (3)	5 006	5 601	-594	-11
Personnel et comptes rattachés (3)		500	-500	-100
Créances fiscales et sociales (3)	3 805	3 507	299	9
Fournisseurs débiteurs	2 041	600	1 441	240
Groupe et associés (3)	189 000	202 823	-13 823	-7
Débiteurs divers (3)	5 596	3 145	2 451	78
Disponibilités				
<i>Cheques à encaisser</i>	756		756	
<i>Societe generale</i>	46 640	28 930	17 710	61
<i>Credit agricole</i>	349	175	174	100
<i>Cic nord ouest</i>	4 295	21 968	-17 674	-80
<i>Bnp paribas</i>	301	301		
<i>Caisse d'épargne</i>	49	28	21	77
Charges constatées d'avance (3)	8 254	11 080	-2 826	-26
<i>Charges constatees d'avance</i>	8 254	11 080	-2 826	-26
TOTAL ACTIF CIRCULANT	614 268	620 729	-6 462	-1
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	922 922	929 692	-6 769	-1

BILAN - PASSIF DÉTAILLÉ

En Euro

CHD ST QUENTIN SAS
Du 01/10/2022 au 30/09/2023

PASSIF

	Valeurs au 30/09/23	Valeurs au 30/09/22	Variation	
			en valeur	en %
CAPITAUX PROPRES				
Capital (dont versé : 160 000)	160 000	160 000		
<i>Capital</i>	160 000	160 000		
Réserves				
Réserve légale	16 000	16 000		
<i>Reserve legale</i>	16 000	16 000		
Autres réserves	35 659	35 292	367	1
<i>Autres réserves</i>	35 659	35 292	367	1
Résultat de l'exercice (bénéfice/perte)	75 503	75 367	136	
SITUATION NETTE	287 162	286 660	503	
TOTAL CAPITAUX PROPRES	287 162	286 659	503	
AUTRES FONDS PROPRES				
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES				
PROVISIONS				
TOTAL PROVISIONS				
DETTES (1)				
Empr. et dettes aup. des établiss.crédit (2)	57	110	-54	-49
<i>Interets courus a payer</i>	57	110	-54	-49
Fournisseurs	18 410	18 745	-335	-2
Fournisseurs, factures non parvenues	554	4 757	-4 204	-88
Dettes fiscales et sociales	186 857	188 086	-1 229	-1
Autres dettes		-1	1	100
Créditeurs divers	583	601	-18	-3
Clients créditeurs	15 740	16 391	-650,90	-4
Produits constatés d'avance	413 560	414 343	-783	
<i>Produits constatés d'avance</i>	413 560	414 343	-783	
TOTAL DETTES	635 760	643 032	-7 272	-1
TOTAL PASSIF GÉNÉRAL	922 922	929 692	-6 769	-1

(1) Dont à moins d'un an

635 760

643 032

635 760

643 032

COMPTE DE RÉSULTAT DÉTAILLÉ

CHD ST QUENTIN SAS
Du 01/10/2022 au 30/09/2023

En Euro

	Du 01/10/22 Au 30/09/23	% CA	Du 01/10/21 Au 30/09/22	% CA	Variation	
					en valeur	en %
Produits d'exploitation						
Production vendue (biens et services)	842 469	100	834 911	100	7 558	1
Hono ex. comptable /extension	636 089	76	615 401	74	20 689	3
Hono. juri./extension mission	40 280	5	38 676	5	1 605	4
Hono paies et social	98 508	12	112 602	13	-14 093	-13
Hono sous trait. pour groupe	66 171	8	67 503	8	-1 331	-2
Autres refacturations	1 420		730		691	95
Montant net du chiffre d'affaires	842 469	100	834 911	100	7 557	1
Reprises sur prov. (amorts), transf. charges	31 399	4	3 832		27 567	719
Rep sur creances douteuses	29 740	4	2 257		27 484	
Transfert de charges d'exploit	1 658		1 575		84	5
Autres produits	8		160		-153	-95
Produits divers	8		160		-153	-95
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	873 875	104	838 903	100	34 972	4
Charges d'exploitation						
Autres achats et charges externes	271 911	32	267 132	32	4 779	2
Electricité-gaz	3 825		3 503		322	9
Produits d'entretien			52		-52	-100
Fourn. inf. admin et bureau	5 449	1	4 201	1	1 249	30
Sous-traitance groupe	124 233	15	121 602	15	2 631	2
Sous-traitance inf. (ges.del)	9 600	1	10 800	1	-1 200	-11
Redevance crédit bail informat	3 404		3 404			
Locations immobilières	38 800	5	37 289	4	1 511	4
Entretien-réparations (locaux)	1 399		772		627	81
Maintenance matériel informati	2 233		2 174		59	3
Assurance locaux et rc	880		853		27	3
Documentation générale	2 285		1 756		529	30
Intérim et stagiaires	300				300	
Frais actes et contentieux	660		264		396	150
Publications relations publicu	400		1 339		-939	-70
Cadeaux clientèle	1 452		652		801	123
Pourboires dons courants			2 520		-2 520	-100
Voyages et déplacements	10 358	1	7 618	1	2 739	36
Frais congrès, manif, assimilé	308		1 041		-733	-70
Missions réceptions	408		817		-409	-50
Frais postaux	2 715		3 487		-772	-22
Frais de téléphone	1 254		1 254			
Services bancaires et assimilé	1 829		1 636		193	12
Frais scan bank	462		828		-366	-44
Cotisation groupe chd	52 431	6	53 147	6	-715	-1
Cotisation avec	4 146		3 938		208	5
Cotisation à l'ordre des ec	2 541		2 138		404	19
Cotisation compagnie	538		48		490	
Impôts, taxes et versements assimilés	11 947	1	10 090	1	1 857	18
Taxe d'apprentissage	2 191		2 219		-28	-1
Parr. formation prof. continue	3 868		3 704		164	4
Taxe d'apprentissage	69				69	
Cvaes/cfe	1 706		134		1 572	
Taxes foncières	4 113		4 034		80	2
Salaires et traitements	335 849	40	333 822	40	2 027	1
Salaires appontements	335 131	40	327 736	39	7 395	2
Variation des congés payés	218		485		-268	-55
Prov. primes et gratification	500		5 600	1	-5 100	-91
Charges sociales	110 653	13	109 420	13	1 234	1
Urssaf	78 231	9	75 113	9	3 118	4
Cot. mutuelles & prev	6 298	1	6 644	1	-346	-5
Cot.caisses de ret. non cadres	23 126	3	21 606	3	1 521	7
Ch. sociales sur congés payés	-248		629		-877	-139
Ch. sociales sur 13eme mois	150		2 360		-2 210	-94
Medecine travail	829		767		61	8
Aures charges de personnel	2 268		2 300		-32	-1

COMPTE DE RÉSULTAT DÉTAILLÉ

CHD ST QUENTIN SAS
Du 01/10/2022 au 30/09/2023

En Euro

	Du 01/10/22 Au 30/09/23	% CA	Du 01/10/21 Au 30/09/22	% CA	Variation	
					en valeur	en %
Dot. aux amortissements et dépréc.					-234	-43
Sur immobilisations : dot. aux amorts	308		542			
<i>Dot amort s/immo corporelles</i>	<i>308</i>		<i>542</i>		<i>-234</i>	<i>-43</i>
Sur actif circulant : dot. aux dépréc.	761		535		225	42
<i>Dot deprec creances</i>	<i>761</i>		<i>535</i>		<i>225</i>	<i>42</i>
Autres charges	31 438	4	6		31 432	
<i>Pertes/creances irrec. de l'ex</i>	<i>31 428</i>	<i>4</i>	<i>6</i>		<i>31 428</i>	
<i>Charges diverses gest courante</i>	<i>10</i>				<i>4</i>	<i>59</i>
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	762 866	91	721 547	86	41 319	6
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	111 009	13	117 357	14	-6 348	-5
Quotes-parts résultat sur op. faites en commun						
Produits financiers						
Autres intérêts et produits assimilés	4 702	1	1 832		2 870	157
<i>Autres produits financiers</i>	<i>4 702</i>	<i>1</i>	<i>1 832</i>		<i>2 870</i>	<i>157</i>
Reprises sur prov. et dépréc., transf. charges			7 729	1	-7 729	-100
<i>Rep.prov.deprec.vmp</i>			<i>7 729</i>	<i>1</i>	<i>-7 729</i>	<i>-100</i>
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	4 702	1	9 560	1	-4 859	-51
Charges financières						
Intérêts et charges assimilées	203		193		10	5
<i>Int bancaires</i>	<i>203</i>		<i>193</i>		<i>10</i>	<i>5</i>
Charges sur cessions de valeurs mob. de placement			9 866	1	-9 866	-100
<i>Charges nettes/cession vmp</i>			<i>9 866</i>	<i>1</i>	<i>-9 866</i>	<i>-100</i>
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	203		10 059	1	-9 856	-98
RÉSULTAT FINANCIER	4 499	1	-498		4 997	
RÉSULTAT COURANT	115 508	14	116 858	14	-1 350	-1
Produits exceptionnels						
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS						
Charges exceptionnelles						
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES						
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL						
Participation des salariés aux résultats	14 837	2	15 467	2	-630	-4
<i>Intéressement</i>	<i>13 321</i>	<i>2</i>	<i>14 083</i>	<i>2</i>	<i>-762</i>	<i>-5</i>
<i>Abondement</i>	<i>1 516</i>		<i>1 385</i>		<i>132</i>	<i>9</i>
Impôt sur les bénéfices	25 168	3	26 024	3	-856	-3
<i>Impots sur les benefices</i>	<i>25 168</i>	<i>3</i>	<i>26 024</i>	<i>3</i>	<i>-856</i>	<i>-3</i>
TOTAL DES PRODUITS	878 577	104	848 464	102	30 113	4
TOTAL DES CHARGES	803 074	95	773 097	93	29 977	4
Bénéfice ou Perte	75 503	9	75 367	9	136	



IMPRIMES FISCAUX

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01/10/22	et clos le	30/09/23	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal <input checked="" type="checkbox"/>	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprise de transport maritime), cocher la case					

A | IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :

CHD ST QUENTIN SAS
43 BD Cordier

02100 SAINT-QUENTIN

Adresse du siège social :

Mél : pca@pca.bz

Adresse du principal établissement :

Ancienne adresse en cas de changement :

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET

B | ACTIVITE

Activités exercées EXPERTISE COMPTABLE ET COMMISSARIAT AUX Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C | RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal	100 671	Déficit
Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15 %	<input type="text"/>	PV à long terme imposables à 19 %	<input type="text"/>	PV exonérées (art. 238 quindecies)	<input type="text"/>
Autres PV imposables à 19 %	<input type="text"/>	PV à long terme imposables à 0 %	<input type="text"/>		

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle art. 44 sexies <input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A <input type="checkbox"/>	
Entreprise nouvelle, art. 44 septies <input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies <input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies <input type="checkbox"/>
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies <input type="checkbox"/>	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art . 44 octies A <input type="checkbox"/>	Autres dispositifs <input type="checkbox"/>
	Zone de développement prioritaire, art.44 septdecies <input type="checkbox"/>	
Société d'investissement immobilier cotée <input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) <input type="text"/>	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 % <input type="text"/>

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)

D | IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	<input type="checkbox"/>
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	<input type="checkbox"/>

E | CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %

F | CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %

G | ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNEES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n°2065-SD)

1- Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinque C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre	<input type="checkbox"/>
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	Nom / Adresse <input type="text"/> N° <input type="text"/>
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinque C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre	<input type="checkbox"/>
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom / Adresse <input type="text"/> N° <input type="text"/>

H | COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI NON Si oui, indication du logiciel utilisé SAGE

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour déclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :

CHD SOISSONS 183 rue des moines 02200 VILLENEUVE-SAINT-GERMAIN

Tél : 0323598500

Tél :

OGA/OMGA Viseur conventionné (Cocher la case correspondante) Identité du déclarant :

Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné : Date : 23/10/23 Lieu : SAINT-QUENTIN

N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné Qualité et nom du signataire : Bruno SUCHOCKI

Examen de conformité fiscale (ECF) prestataire : Signature

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065 - SD

I	RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS							
Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a	75 000	payées par un établissement chargé du service des titres	b			
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s)				(2)	c			
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d			
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					e			
					f			
					g			
					h			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				(4)	i	75 000		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j			
Montant des revenus répartis (5)					Total (a à h)	75 000		
J	REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) :		Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
<ul style="list-style-type: none"> * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants 		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :				
				à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	Indemnités forfaitaires	Remboursem ents
1		2	3	4	5	6	7	8
K	DIVERS							
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)								
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
L	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION							
REMUNERATIONS			MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 0 %, 15 % OU 19%					
					0%	15%	19%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)				MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice				
				MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice				
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)				MVLT réalisée au cours de l'exercice				
				MVLT restant à reporter				
M	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)							
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice								
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice								

Désignation de l'entreprise : CHD ST QUENTIN SAS
Adresse de l'entreprise 43 BD Cordier 02100 SAINT-QUENTIN

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*

12

Durée de l'exercice précédent*

12

Numéro SIRET* 3 9 0 0 8 6 7 3 4 0 0 0 2 2

Néant *Exercice N clos le,
30/09/2023

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		
	Capital souscrit non appelé	TOTAL (I)					
	Frais d'établissement*						
	Frais de développement*						
	Concessions, brevets et droits similaires		AF 2 500		2 500		
	Fonds commercial (1)		AH 302 122			302 122	
	Autres immobilisations incorporelles		AJ				
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL				
	Terrains		AN				
	Constructions		AP				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR				
	Autres immobilisations corporelles		AT 55 313			AU 54 634	679
	Immobilisations en cours		AV			AW	
	Avances et acomptes		AX			AY	
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS			CT	
	Autres participations		CU			CV	
	Créances rattachées à des participations		BB			BC	
	Autres titres immobilisés		BD			BE	
	Prêts		BF			BG	
	Autres immobilisations financières*		BH 5 854			BI	5 854
		TOTAL (II)	BJ 365 788			BK 57 134	308 655
	Matières premières, approvisionnements		BL			BM	
	En cours de production de biens		BN			BO	
	En cours de production de services		BP 197 750			BQ	197 750
	Produits intermédiaires et finis		BR			BS	
	Marchandises		BT			BU	
	Avances et acomptes versés sur commandes		BV			BW	
	Clients et comptes rattachés (3)*		BX 194 862			BY 39 430	155 432
	Autres créances (3)		BZ 200 442			CA	200 442
	Capital souscrit et appelé, non versé		CB			CC	
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :		CD			CE	
	Disponibilités		CF 52 390			CG	52 390
	Charges constatées d'avance (3)*		CH 8 254			CI	8 254
		TOTAL (III)	CJ 653 698			CK 39 430	614 268
	Frais d'émission d'emprunt à étaler	(IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations	(V)	CM				
	Ecart de conversion actif *	(VI)	CN				
		TOTAL GENERAL (I à VI)	CO 1 019 486	1A	96 564		922 922
Renvois :	(1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes:	CP		(3) Part à plus d'1 an :	CR
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :		Stocks :			Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032 -NOT-SD

		Désignation de l'entreprise	CHD ST QUENTIN SAS		Néant <input type="checkbox"/> *
					Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 160 000.....)		DA	160 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK))	DC		
	Réserve légale (3)		DD	16 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1))	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * EJ))	DG	35 659	
	Report à nouveau		DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	75 503	
	Subventions d'investissement		DJ		
	Provisions réglementées *		DK		
		TOTAL (I)	DL	287 162	
	Autres fonds propres		DM		
Provisions pour risques et charges	Produit des émissions de titres participatifs		DN		
	Avances conditionnées		DO		
		TOTAL (II)	DP		
	Provisions pour risques		DQ		
DETTE (4)	Provisions pour charges		DR		
		TOTAL (III)	DS		
	Emprunts obligatoires convertibles		DT		
	Autres emprunts obligataires		DU	57	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DV		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI))	DW		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DX	18 963	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DY	186 857	
	Dettes fiscales et sociales		DZ		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		EA	16 323	
Compte régul.	Autres dettes		EB	413 560	
	Produits constatés d'avance (4)		EC	635 760	
		TOTAL (IV)	ED		
	Ecarts de conversion passif *	TOTAL (V)	EE	922 922	
		TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	1B		
RENOVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital		1C		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)}		1D		
			1E		
			EF		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EG	635 760	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EH		
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créiteurs de banques et CCP				

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : CHD ST QUENTIN SAS				Néant <input type="checkbox"/> *
		Exercice N		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB
	Production vendue	FD		FE
		FG	842 469	FH
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	842 469	FK
	Production stockée *			FL
	Production immobilisée *			FM
	Subventions d'exploitation			FN
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)			FO
	Autres Produits (1) (11)			FP
	Total des produits d'exploitation (2) (I)			FQ
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *			FR
	Variation de stocks (marchandises) *			FS
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *			FT
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *			FU
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *			FV
	Impôts, taxes et versements assimilés *			FW
	Salaires et traitements *			FX
	Charges sociales (10)			FY
	Dotation aux amortissements	- dotations aux amortissements *		FZ
		- dotations aux provisions		GA
	Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GB
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GC
	Autres charges (12)			GD
	Total des charges d'exploitation (4) (II)			GE
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GF
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *			GG
	Perte supportée ou bénéfice transféré *			GH
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GI
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GJ
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GK
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GL
	Défauts et charges assimilées			GM
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GN
	Total des produits financiers (V)			GO
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *			GP
	Intérêts et charges assimilées (6)			GQ
	Défauts et charges assimilées			GR
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GS
	Total des charges financières (VI)			GT
	2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)			GU
	3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)			GV
* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2032-NOT-SD				GW

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise <u>CHD ST QUENTIN SAS</u>		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG		
Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(IX)		
Impôts sur les bénéfices *		(X)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)				
RENOVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY		
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G		
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier *	HP		
	- Crédit-bail immobilier	HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêts général (article 238 bis du CGI)	HX		
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies du CGI)	RC		
	Dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinque D du CGI)	RD		
	(9) Dont transfert de charges	A1		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS A5)	A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles	Facultatives A6	Obligatoires A9	
		dont cotisations facultatives Madelin	A7	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N		
		Charges exceptionnelles Produits exceptionnels		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
		Charges antérieures Produits antérieurs		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		CHD ST QUENTIN SAS				Néant <input type="checkbox"/> *				
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement			TOTAL I	CZ	1	Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence	Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL II	KD	304 622	KE	KF		
CORPORELLES	Terrains				KG		KH	KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9	KJ		KK	KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1	KM		KN	KO		
		Installations gales, agencets*, aménagts des constructions	Dont Composants	M2	KP		KQ	KR		
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants	M3	KS		KT	KU		
		Installations générales, agencements, aménagements divers *				12 171	KW	KX		
		Matériel de transport *				KY	KZ	LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	43 142	LD		
		Emballages récupérables et divers *				LE	LF	LG		
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI	LJ		
FINANCIERES	Avances et acomptes				LK		LL	LM		
	TOTAL III				LN	55 313	LO	LP		
	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M	8T		
	Autres participations				8U		8V	8W		
	Autres titres immobilisés				1P		IR	1S		
CORPORELLES	Prêts et autres immobilisations financières				1T	5 854	1U	1V		
	TOTAL IV				LQ	5 854	LR	LS		
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	365 789	ØH	ØJ		
	CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions			Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		
					par virements de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement			TOTAL I	IN	1	CØ	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL II	IO		LV		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
FINANCIERES	Terrains			IP			LX	LY	LZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ				MA			
		Sur sol d'autrui	IR				MD	MB	MC	
		Inst. gales, agencets et am. des constructions	IS				MG			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT			MJ	ME	MF	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencets, aménagements divers	IU				MM			
		Matériel de transport	IV				MP	MH	MI	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW				MS			
		Emballages récupérables et divers *	IX				MV	MK	ML	
	Immobilisations corporelles en cours			MY			MZ			
FINANCIERES	Avances et acomptes			NC			ND	NA	NB	
	TOTAL III			IY			NG			
	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ			ØU	M7	ØW	
	Autres participations			IØ			ØX			
	Autres titres immobilisés			I1			2B	ØY	ØZ	
CORPORELLES	Prêts et autres immobilisations financières			I2			2C			
	TOTAL IV			I3			2E	2F	2D	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4			NJ			
							NK	5 854	2G	
							ØL	5 854	2H	
							ØM	365 789	ØM	

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : CHD ST QUENTIN SAS	Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
--	---

Exercice N clos le 30/09/2023

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)] 6	
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5		
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4			
1 Concessions, brevets et droits similaires							
2 Fonds commercial							
3 Terrains							
4 Constructions							
5 Installations techniques mat. et out. industriels							
6 Autres immobilisations corporelles							
7 Immobilisations en cours							
8 Participations							
9 Autres titres immobilisés							
10 TOTAUX							

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
 - a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
 - b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B	DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL
1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.....	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise CHD ST QUENTIN SAS	Néant <input type="checkbox"/> *
--	----------------------------------

CADRE A	SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *								
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	CY			EL		EM		EN	
Fonds commercial	RE			RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles	PE	2 500		PF		PG		PH	2 500
TOTAL I	RK	2 500	RM			RN		RO	2 500
Terrains	PI			PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst.générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels	PZ			QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	11 184	QE	308	QF		QG	11 492
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	43 142	QM		QN		QO	43 142
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II	QU	54 326	QV	308	QW		QX	54 634	
TOTAL GENERAL (I + II)	ØN	56 826	ØP	308	ØQ		ØR	57 134	

CADRE B	VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES								
Immobilisations amortissables	DOTATIONS				REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissement	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6		
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV		
Autres immobilisations incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1		
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD		
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8		
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6		
	Sur sol d'autrui	R8	R9	S1	S2	S3	S4		
	Inst. gales,agenc et am. divers	S6	S7	S8	S9	T1	T2		
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales,agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7	
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5	
	Mat.bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3	
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1	
	TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8	
Frais d'acquisition de titres de participations	NL		NM					NO	
TOTAL III									
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV		
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW		Total général non ventilé (NS+NT+NU)	NY		Total général non ventilé (NW-NY)	NZ		

CADRE C	MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *									
	Montant net au début de l'exercice			Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8		
Primes de remboursement des obligations						SP		SR		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise CHD ST QUENTIN SAS

Néant *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI)*	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d' installation (art. 39 quinque H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
Provisions pour risques et charges	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
	- corporelles	6E	6F	6G	6H
	- Titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
	- titres de participation	9U	9V	9W	9X
	- autres immobilisations financières (1) *	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	68 410	6U 761	6V 29 740
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Z	7A
	TOTAL III	7B	68 410	TY 761	TZ 29 740
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	68 410	UB 761	UC 29 740
Dont dotations et reprises	{ - d'exploitation - financières - exceptionnelles	UE	761	UF 29 740	
		UG		UH	
		UJ		UK	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

**ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L' EXERCICE***

DGFIP N° 2057 - SD 2023

8

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : CHD ST QUENTIN SAS						Néant <input type="checkbox"/> *	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF CIRCULANT IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM	UN	
	Prêts (1) (2)		UP		UR	US	
	Autres immobilisations financières		UT	5 854	UV	UW	
	Clients douteux ou litigieux		VA	51 065	51 065		
	Autres créances clients		UX	143 797	143 797		
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie*) (UO)		Z1				
	Personnel et comptes rattachés		UY				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ				
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	808	808	
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	2 997	2 997	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN			
		Divers		VP			
DE PAYER	Groupe et associés (2)		VC	189 000	189 000		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	7 637	7 637		
	Charges constatées d'avance		VS	8 254	8 254		
	TOTaux		VT	409 411	VU	403 558	
	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice		VV	5 854	
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE		
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF				
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	
Emprunts obligatoires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligatoires (1)		7Z					
(1)	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	à 1 an maximum à l'origine	VG				
		à plus d'1 an à l'origine	VH	57	57		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	18 963	18 963			
Personnel et comptes rattachés		8C	101 155	101 155			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	40 523	40 523			
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	42 213	42 213		
	Obligations cautionnées		VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	2 966	2 966		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI					
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	16 323	16 323			
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2					
Produits constatés d'avance		8L	413 560	413 560			
TOTaux		VY	635 760	VZ	635 760		
(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK		* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD		

Désignation de l'entreprise : CHD ST QUENTIN SAS

Formulaire déposé au titre de l'IR
(cocher la case ci-contre)

ET

Néant

 *Exercice N, clos le :
30/09/2023Charges non admises en
réduction du résultat fiscalRégimes particuliers /
impositions diversesRégimes d'imposition
particuliers et
impositions diversesMesures
d'incitation

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE

WA 75 503
WB
XE
XW
XY
I7 25 168
K7
I8
ZN
WN
WO
XR
WQ
Y1
Y3
WR 100 671
WS
WT
WU
WV
WH
WP
WW
XB
I6
WZ
XA
ZX
ZY
XD
XF
XS
XG
Y2
XH
XJ
XL
XO

I. RÉINTÉGRATIONS

Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)

Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE	
Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les voitures de sociétés (entreprises à l'IS)	WG	
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D du CGI)	RB)
Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX	
Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis du CGI) *	XZ	

Réintérations prévues à l'article 155 du CGI *

Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n°2032-NOT-SD)

Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7
------------	---	----	--	--	----

Moins-values nettes à long terme { - imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12.80 % pour les entreprises à l'IR)
- imposées aux taux à 0 %Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* { - Plus-values nettes à court terme
- Plus-values soumises au régime des fusions

Ecart de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)

Réintérations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW	
			Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8	

Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage

Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage

TOTAL I

II. DÉDUCTIONS

PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. et quote-part comptabilisée du bénéfice distribué par ces organismes*

Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice

(cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)

Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12.80 % pour les entreprises soumises à l'IR)				
	- imposées au taux de 0 %				
	- imposées au taux de 19 %				
	- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures				
	- imputées sur les déficits antérieurs				

Autres plus-values imposées aux taux de 19 %

Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*

Régime des sociétés mères et des filiales * Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire
Produit net des actions et parts d'intérêts : (des produits nets de participation 2A)

Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)

Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *.

Majoration d'amortissement*

AVANTAGE SUR LE BÉNÉFICE ET EXONÉRATION*	Reprise d'entreprises en difficulté (art.44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (art. 44 sexies)	L2		J.E.I. (art.44 sexies A)	L5	
			S.I.I.C. (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA	
			ZFU-TE (art. 44 octies A)	ØV		Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies)	XC	
PP	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC		Zone de développement prioritaire (art.44 septies)	PB	

Ecart de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)

Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9		dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)	YH	
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	YA		dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	YC	
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	YB		dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	YD	
	dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)	YI		Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI	
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	YL				

Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage

III. RÉSULTAT FISCAL					TOTAL II	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :					bénéfice (I moins II)	XI 100 671
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*					déficit (II moins I)	ZL
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *						
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)					XN 100 671	XO

Désignation de l'entreprise	CHD ST QUENTIN SAS			Néant <input type="checkbox"/> *
I. SUIVI DES DÉFICITS				
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice ⁽²⁾	K4 ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A-SD)				K5
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)				K6
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A-SD, ligne XO)				YJ
Total des déficits restant à reporter (différence K6 + YJ)				YK
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES				
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1.1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice				ZT 50 490
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT				
(à détailler, sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *		ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *		8X	8Y	
		8Z	9A	
		9B	9C	
Provisions pour dépréciation *		9D	9E	
		9F	9G	
		9H	9J	
Charges à payer				
		9K	9L	
		9M	9N	
		9P	9R	
		9S	9T	
TOTALS (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A-SD :		YN	YO	
		↓	↓	
			ligne WI	ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 *septies* du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058-B-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

**TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

(11)

DGFIP N° 2058 - C - SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>CHD ST QUENTIN SAS</u>								Néant <input type="checkbox"/> *	
Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie								ZB	
ØC							ZD	367	
							ZE	75 000	
							ZF		
Résultat de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie								ZG	
ØD		75 367					ZH	75 367	
Prélèvements sur les réserves									
TOTAL I								TOTAL II	
RENSEIGNEMENTS DIVERS								Exercice N :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier Préciser le prix de revient des biens pris en crédit bail								YQ
	- Engagements de crédit-bail immobilier								YR
	- Effets portés à l'escompte et non échus								YS
DETAILLS DES POSTES	- Sous-traitance								YT 133 833
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois								XQ 38 800
AUTRES ACHAIS ET CHARGES EXTERNES	- Personnel extérieur à l'entreprise								YU 300
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)								SS 660
DETAILLS ET TAXES	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages								YV
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles								ST 98 318
Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD								ZJ	271 911
T.V.A.	- CFE, CVAE								YW 1 706
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers								9Z 10 241
Total du compte correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD								YX	11 947
DIVERS	- Montant de la T.V.A. collectée								YY 168 222
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations								YZ 36 454
REGIME DE GROUPE *	- Montant brut des salaires (cf. la dernière déclaration sociale nominative DSN au titre 2022)								ØB 333 201
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *								ØS
- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *								ZK	3,00 %
DIVERS	- Numéro de centre agréé *				- Filiales et participations : (Liste au tableau 2059-G-SD prévu à l'art. 38 II de l'annexe III au CGI)				- Si oui, indiquer 1, sinon 0 ZR 0
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								RG
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								RH	
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.				JA		Plus-values à 15 %	JK	
							Plus-values à 19 %	JM	
Groupe : résultat d'ensemble.				JD		Plus-values à 15 %	JN		Imputations JC
						Plus-values à 19 %	JP		Plus-values à 0 % JO
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale				JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ		Imputations JF

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : CHD ST QUENTIN SAS						Néant <input checked="" type="checkbox"/> *								
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE														
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle								
(1)		(2)	(3)	(4)	(5)	(6)								
I. Immobilisations*	1													
	2													
	3													
	4													
	5													
	6													
	7													
	8													
	9													
	10													
	11													
	12													
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *											
Prix de vente (7)		Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			Plus-values taxables à 19 % (1) (11)							
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %								
I. Immobilisations *	1													
	2													
	3													
	4													
	5													
	6													
	7													
	8													
	9													
	10													
	11													
	12													
II. Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+											
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+											
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+											
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+											
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice												
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme												
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)* Cadre A : Plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (9)												
	Cadre B : Plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (10)	(A)	(B) avec une ventilation par taux			(C)								
	Cadre C : autres plus-values taxable à 19 % (11)													

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C du CGI.

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : CHD ST QUENTIN SAS

Néant *

- 1** Entreprises soumises à l'IS
2 Entreprises soumises à l'IIR

Rappel de la plus-value de l'exercice relevant du taux de 15 % 1 ou 12,80 % 2 .	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art 219 I a sexies-0 bis du CGI) 1	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€(art. 219 I a sexies-0 du CGI) 1	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,80 % ②	Imputation sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ③	Solde des moins-values à 12,80 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1 N-2 N-3 N-4 N-5 N-6 N-7 N-8 N-9 N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①	Moins values		Imputations sur les plus-values à long terme À 15 % ou 19 % imputables sur le résultat de l'exercice	Imputations sur le résultat de l'exercice À 15 % ou 19 %	Solde des moins-values à reporter col. ⑥ = ② + ③ - ④ - ⑤
	②	③			
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1 N-2 N-3 N-4 N-5 N-6 N-7 N-8 N-9 N-10				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : CHD ST QUENTIN SAS					Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10%	taxées à 15%	taxées à 18%	taxées à 19 %	taxées à 25%
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)		1				
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2				
TOTAL (lignes 1 et 2)		3				
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'IS	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'IS	5				
TOTAL (lignes 4 et 5)		6				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7				
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS *(5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)						
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve			montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤	
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

Désignation de l'entreprise : CHD ST QUENTIN SAS		Néant <input type="checkbox"/> *
Exercice ouvert le : 01/10/2022 et clos le : 30/09/2023		Durée en nombre de mois 1 2
DÉCLARATION DES EFFECTIFS		
Effectif moyen du personnel * :		YP 9
	Dont apprentis	YF
	Dont handicapés	YG
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE		
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA 842 469
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT
		TOTAL 1 OX 842 469
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH 8
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE
Subventions d'exploitation reçues		OF
Variation positive des stocks		OD
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT
		TOTAL 2 OM 8
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾		
Achats		ON 9 275
Variation négative des stocks		OQ
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR 220 432
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW 31 438
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY
		TOTAL 3 OJ 261 144
IV - Valeur ajoutée produite		
Calcul de la Valeur Ajoutée		(Total 1 + total 2 - total 3) OG 581 332
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF.		SA 581 332
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE		
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.		
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD		
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre		EV X
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX 842 469
Effectifs au sens de la CVAE *		EY
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		HX
Période de référence	GY 0 1 / 1 0 / 2 0 2 2 GZ 3 0 / 0 9 / 2 0 2 3	
Date de cessation	HR	/ / / / / /

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD au § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant
directement au moins 10 % du capital de la société)Formulaire obligatoire (art.
38 de l'ann. III au CG)

(1)

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

30/09/2023

N° SIRET

3 9 0 0 8 6 7 3 4 0 0 0 2 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

CHD ST QUENTIN SAS

ADRESSE (voie)

43 BD Cordier

CODE POSTAL

02100

VILLE

SAINT-QUENTIN

Nombre total d'associés ou d'actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

9300

Nombre total d'associés ou d'actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :Forme juridique SAD Dénomination CHDN° SIREN (si société établie en France) 716780135 % de détention 100,0000 Nb de parts ou actions 9 300,00Adresse : N° 183 Voie rue des MoinesCode Postal 02200 Commune VILLENEUVE SAINT GERMAIN Pays FranceForme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays **II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**Titre (2) Nom patronymique Prénom(s) Nom marital % de détention Nb de parts ou actions Naissance : Date N° Département Commune Pays Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Titre (2) Nom patronymique Prénom(s) Nom marital % de détention Nb de parts ou actions Naissance : Date N° Département Commune Pays Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD.

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1
1

(1) Néant *

EXERCICE CLOS LE 30/09/2023

N° SIRET : 3 9 0 0 8 6 7 3 4 0 0 0 2 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE CHD ST QUENTIN SAS

ADRESSE (voie) 43 BD Cordier

CODE POSTAL 02100

VILLE SAINT-QUENTIN

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2032-NOT-SD.

DÉTAIL DES PRODUITS À RECEVOIR

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

Désignations	Montant
Rr a obtenir/avoirs non recus	2 801
Factures a etablir	
Clients gpe fact.à établir	5 006
Total des produits à recevoir	7 807

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

Désignations	Montant
Fours. Grpe fact.non parvenues	554
Conges a payer	38 108
Pers. Pro. intérressement	13 321
Personnel provision	28 500
Charges soc/conges a payer	12 382
Prov. charges sur 13e mois	12 150
Etat charges a payer	1 320
Interets courus a payer	57
Total des charges à payer	106 392

DÉTAIL DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

Désignations	Date début	Date fin	Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
Charges constatees d avance			8 254		
Total des charges constatées d'avance			8 254		

DÉTAIL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

Désignations	Date début	Date fin	Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
Produits constates d'avance			413 560		
Total des produits constatés d'avance			413 560		

CHD®
Marque d'Expertise

